

# DU ROLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET

DES AMÉLIORATIONS ET COMPLÉMENTS QU'IL RÉCLAME EN BELGIQUE



## DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 12 octobre 1880

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

Je devrais vous parler d'une question rentrant dans le cadre des matières de mon enseignement; mais j'ai préféré vous présenter quelques considérations sur un intérêt de premier ordre, qui vous préoccupe tous, qui est discuté, et souvent avec passion, dans presque tous les pays civilisés, et qui, en Belgique surtout, acquiert une importance prépondérante.

J'ai pensé que, dans les circonstances actuelles, j'accomplissais un devoir de mes fonctions en m'occupant du rôle capital assigné à l'enseignement supérieur de l'Etat, en indiquant les améliorations et les compléments qu'il me paraît réclamer. J'aborderai donc quelques points que j'avais dû réserver l'année dernière.

J'avais l'honneur, alors, de vous soumettre une observation que la célébration des noces d'or de l'indépendance et de la Constitution belge n'a fait que rendre plus saillante.

La Belgique a pu montrer, avec un orgueil patriotique, les progrès remarquables qu'elle a accomplis dans presque tous les domaines de l'activité sociale. Il n'y a guère qu'une ombre à ce brillant tableau.

L'enseignement et surtout l'enseignement supérieur est resté en souffrance. Livré aux expériences et aux incertitudes d'une Législation sans précédent et qui jusqu'ici n'a pas été imitée, ballotté entre des principes audacieux et des expédients provisoires et illogiques, il n'a jamais eu de lendemain.

Et cependant l'enseignement supérieur, qui forme les classes dirigeantes et enseignantes d'un pays, doit être l'objet de la plus haute sollicitude. L'Allemagne qui, après le désastre d'Iéna, s'est relevée par ses Universités, le comprend admirablement. Comme l'écrivait Jacob Grimm : « L'histoire des » cinquante dernières années témoignera que les » Universités allemandes ont été et sont invariablement demeurées un foyer de nobles et patriotiques sentiments. Ce sont elles qui, aux époques » de dures épreuves nationales, ont soutenu, reconforté, relevé le peuple et l'ont sauvé d'une ruine » que rien ne semblait plus devoir conjurer. »

Aussi, après avoir arraché l'Alsace à la France,

L'Allemagne n'a pas perdu un instant pour chercher à consolider sa conquête. Elle a érigé à Strasbourg des remparts bien autrement efficaces que des murailles inertes ; elle les a munis d'armes d'une bien autre portée que les canons d'acier ; elle a consacré des millions à faire une grande Université. Elle y construit des palais pour la science, des Instituts, un Observatoire qui sont déjà célèbres ; elle appelle à y enseigner des savants de premier ordre ; elle sait quelle part ont eue à ses succès la gloire et le rayonnement de ses Universités.

L'Autriche après Sadowa, la France après ses revers, ont aussi porté leur sollicitude vers les améliorations trop longtemps négligées que réclamait l'enseignement public. Or, c'est dans les pays libres surtout qu'il faut créer ces puissants arsenaux de défense nationale, suivant l'expression de M. Frère-Orban, pour combattre l'effet des doctrines fausses et subversives, pour élever le niveau intellectuel et moral des populations.

Les fêtes qui viennent d'être célébrées en Belgique glorifient un des plus grands faits de l'histoire contemporaine, un événement unique sur le continent européen. En 1830, nos pères ont créé un véritable gouvernement, c'est-à-dire un régime

politique fondé sur des principes si vrais, si bien appropriés au génie de la nation et donnant à tous les intérêts légitimes une si complète satisfaction, qu'il reste après un demi siècle plus stable, plus respecté qu'à ses débuts.

Aussi le pays a salué comme l'arrêt de la raison et de la conscience publique les solennelles paroles de l'éminent magistrat qui, après avoir pris part aux travaux du Congrès national, a fait pendant cinquante ans, de la Constitution belge l'objet de ses fortes et calmes méditations. M. Leclercq a été l'organe de la nation, lorsqu'il a dit avec l'autorité qui s'attache à son âge, à son savoir et à son caractère : « Les principes fondamentaux qu'a proclamés » le Congrès national ne changent pas. Ils sont la » vérité et la vérité est immuable. » (1)

Je rappelle cette ferme et sereine sentence, parce qu'elle mériterait d'être écrite sur la façade de tous les établissements scolaires, et que certainement elle restera gravée dans le cœur de tout patriote belge.

Espérons même que le temps n'est pas éloigné où l'on rangera, à côté des physiciens qui expli-

---

(1) Discours prononcé au palais de la Nation à la fête patriotique du 16 août dernier.

quaient le baromètre par l'horreur du vide, les professeurs et les docteurs qui osent enseigner en Belgique, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, que Dieu a horreur de la liberté de conscience, de la liberté de la pensée, de la liberté de l'esprit humain.

Tous les événements de l'histoire prouvent que la Providence bénit les nations libres et qu'elle frappe de malédiction celles qui subissent l'oppression des caractères et des consciences. Elle n'a horreur que de l'abaissement de l'homme sous le despotisme religieux ou politique.

\*  
\* \*

L'enseignement supérieur a une mission chaque jour plus haute et plus étendue à remplir.

Notre siècle est le siècle des révolutions ou, si on l'aime mieux, des transformations dans l'ordre politique, social, scientifique, économique. Aucun siècle n'a présenté, même de loin, un mouvement comparable à celui de l'ère contemporaine.

L'enseignement est-il resté à la hauteur des conquêtes du génie humain ? A-t-il participé suffisamment à la vie prodigieuse qui déborde dans toutes les directions de l'activité sociale ?

Certainement non. Et ce ne sont pas seulement les novateurs et les utilitaires qui le proclament : Guizot, lui-même, dans ses lettres intimes, publiées

récemment, écrivait, il y a plusieurs années déjà, en parlant de la France, ces lignes encore vraies aujourd'hui :

« L'enseignement est trop maigre et trop lent.  
» Il y a trop loin de l'atmosphère intellectuelle du  
» monde réel à celle du collège. Pour dire vrai,  
» le collège et tout notre système d'instruction  
» publique sont encore faits à l'image de notre  
» ancienne société. »

Disons cependant que depuis quelques années une révolution s'accomplit dans le domaine de l'enseignement.

En Belgique, par des causes souvent signalées, en ce qui concerne l'enseignement supérieur surtout, les progrès ont été fort insuffisants. A cet égard, je n'aurais qu'à rappeler les plaintes de mes prédécesseurs, celles des professeurs de l'État et de plusieurs publicistes.

Dans nos universités, l'enseignement doit se transformer ou se compléter à un triple point de vue :

Les méthodes,

Le but à atteindre,

Les matières à enseigner.

Jusque dans ces derniers temps, l'enseignement universitaire consistait dans des exposés ou même

des lectures faites par les professeurs, devant des étudiants prenant des notes ou écrivant sous la dictée, apprenant leurs cahiers par cœur pour l'examen et oubliant bientôt ce qui n'avait exigé aucun effort sérieux de leur intelligence.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que, pour s'attacher à une étude, il faut que l'enfant et le jeune homme y mettent leur activité. L'action est la meilleure part de la vie et une des lois primordiales de notre être. Une étude passive est rebutante et stérile. Il faut, pour rendre l'enseignement attrayant et fécond, faire appel à la spontanéité et à la réflexion des élèves, exercer leur volonté et leur intelligence, les associer à l'œuvre du maître, leur apprendre en un mot à puiser la vérité à sa source.

L'enseignement supérieur, dans certaines Facultés, est resté presque uniquement théorique et dogmatique; l'étudiant n'est obligé à aucun travail de recherche et d'investigation. La mémoire joue le principal rôle.

Les autres degrés de l'enseignement sont même, sous ce rapport, moins défectueux que l'enseignement universitaire.

Dans les écoles de la première enfance, le système Froebel bien compris réalise les conditions d'une méthode féconde et rationnelle.



Dans l'enseignement primaire, on a aussi fait des progrès considérables; la méthode intuitive a pris une grande extension; aussi les enfants vont à l'école, non plus, comme autrefois, avec répugnance, mais avec plaisir et entrain.

Dans l'enseignement moyen, malgré les critiques qu'on peut encore lui adresser, malgré les difficultés qu'il éprouve de sortir des anciennes ornières, on exige un travail personnel des élèves. Ils font des exercices de traduction, de rédaction et de narration; ils doivent résoudre des questions qui les obligent à réfléchir.

Dans l'enseignement supérieur, les progrès prodigieux des sciences d'observation, les découvertes admirables dont elles se sont enrichies, l'usage de plus en plus fréquent d'instruments, qui, tels que le microscope, ont révélé tant de merveilles, ont conduit les professeurs à associer les étudiants à leurs travaux et à les exercer aux méthodes d'investigation.

Mais cette révolution, car c'en est une, nécessite des installations considérables.

Il faut de vastes laboratoires, des musées, des collections étendues et variées, un personnel en rapport avec les exercices auxquels sont appelés les étudiants.

La Belgique, tout le monde le constate, est restée, sous ce rapport, dans un état d'infériorité déplorable : ainsi, pour ne signaler qu'un fait entre tous ceux que je pourrais citer, est-il concevable qu'une illustration comme M. Schwann, à qui le monde savant a fait récemment de si légitimes ovations, soit arrivé à l'âge de la retraite sans avoir jamais été en possession d'un laboratoire de physiologie accessible aux étudiants?

Pendant ce temps là, à Berlin, on consacrait près de quatre millions de francs, terrains compris, à construire un institut pour M. Dubois-Reymond. Dans toutes les universités allemandes, la plupart bien inférieures aux nôtres comme population, on érigeait des instituts à toutes les sciences d'observation.

L'Allemagne sait semer pour récolter; et elle a été récompensée de ce que M. Bréal appelle sa sage prodigalité.

En Belgique, le cabinet actuel, en instituant le ministère de l'instruction publique, a montré qu'il regarde comme le plus impérieux de ses devoirs de combler sans retard ni tergiversation les lacunes du haut enseignement.

Ajoutons cependant qu'il est, sous ce rapport, en avant de l'opinion publique, et cela se comprend.

Il se renseigne près des hommes spéciaux qui ont vu, examiné ce qui se pratique dans les autres pays, tandis que ceux qui ont fait leurs études dans nos universités et qui n'ont pas visité récemment les universités étrangères admettent difficilement les exigences actuelles des sciences d'observation et les conditions futures de l'enseignement supérieur.

Si quelque chose peut consoler des retards apportés aux installations universitaires, c'est la presque certitude qu'entreprises plus tôt elles eussent été mesquines, insuffisantes; elles n'auraient répondu ni aux intérêts élevés de l'enseignement, ni à ce qu'exigent aujourd'hui la dignité du pays et l'honneur de la ville de Liège.

En Belgique, on n'est pas encore habitué à donner à la science la position éminente qu'on lui accorde dans d'autres pays. En Allemagne, comme l'écrivait M. de Cuyper (1), la science est un culte et on lui élève partout des temples. Et cependant l'Allemagne est relativement bien moins riche que la Belgique.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, les

---

(1) *L'enseignement technique supérieur dans l'Empire d'Allemagne*, par M. Ch. de Cuyper.

édifices destinés à l'enseignement supérieur sont érigés dans des emplacements dignes de leur objet ; ils sont considérés comme l'ornement des villes qui les possèdent, ils attirent le respect des populations et l'attention des étrangers ; à Zurich notamment, non-seulement les nationaux les fréquentent, mais la moitié des étudiants viennent d'autres pays.

Pour les Facultés des sciences et de médecine, la méthode actuelle, qui consiste à associer constamment les exercices pratiques à l'enseignement oral et à faire des étudiants les collaborateurs de leurs professeurs, pourra être largement pratiquée par l'érection de nombreux laboratoires d'enseignement et de recherche, par la réunion de collections suffisantes et bien classées, par l'adjonction d'un personnel d'assistants.

Mais pour les sciences spéculatives et spécialement pour celles qui s'enseignent dans les Facultés de philosophie et de droit, on est resté, en Belgique, presque complètement dans les anciennes ornières ; les méthodes appliquées avec tant de succès dans les sciences d'observation sont très-peu pratiquées, et les examens devant les jurys combinés à deux ou à quatre n'y ont pas peu contribué.

Cependant les vices du système actuel ont été

souvent signalés par les universités belges (1), et récemment encore deux honorables collègues, M. Thomas (2), pour la Faculté de philosophie, M. Houet (3), pour la Faculté de droit, ont établi la nécessité de demander aux étudiants autre chose qu'un travail trop souvent passif.

D'ailleurs on a depuis quelques années créé dans ce but des conférences en France, des séminaires en Allemagne, ou ce qu'on appelle aussi des exercices pratiques. Ces institutions fonctionnent

---

(1) Je pourrais accumuler les citations; je me bornerai à rappeler ce qu'écrivait mon honorable prédécesseur dans le rapport triennal présenté aux Chambres le 1<sup>er</sup> décembre 1875 et comprenant la période 1871-1873 :

« Les élèves des universités, disait M. Thiry, ont peu de spontanéité, de curiosité scientifique. Ils se contentent volontiers d'un travail de mémoire, qui consiste à s'approprier le mieux possible les idées exposées par le professeur, sans désirer aller au-delà, sans se livrer jamais à un travail tant soit peu personnel pour les contrôler ou les compléter.

« Il me semble, ajoutait-il, qu'un moyen de stimuler l'activité des élèves serait la création de cours pratiques, où ils pourraient se livrer à des travaux individuels sur des matières de l'enseignement qui leur est donné et qui exigent de leur part quelques recherches, de la réflexion, en un mot quelques efforts intellectuels.

« C'est ce que propose la Faculté de philosophie. »

(2) De la réorganisation des Facultés de philosophie et lettres en Belgique, *Revue de l'instruction publique*. Tome XXIII.

(3) Discours prononcé le 30 septembre 1880 à la distribution des prix des concours généraux.

avec un plein succès à l'École pratique des hautes études à Paris et dans presque toutes les universités allemandes et autrichiennes.

L'exemple de l'Autriche est instructif, parce que l'organisation des universités, pour le droit, s'écarte moins de la nôtre que celle des universités prussiennes et qu'on a trouvé dans l'institution des séminaires les moyens de rendre l'étude du droit moins aride et plus sérieuse.

Une ordonnance de Joseph II déclarait que les universités sont faites pour former des fonctionnaires, non des savants, et cette idée a régné longtemps dans la Faculté de droit et des sciences politiques (1).

En 1848, à la suite de la secousse imprimée aux esprits par les événements, un ministère de l'instruction publique fut créé. Supprimé en 1860, sous l'empire des idées réactionnaires de l'époque, il fut rétabli en 1867 après Sadowa. Enfin, une loi nouvelle, promulguée en 1873, vint donner une vive impulsion à l'enseignement supérieur. Le budget des universités a été triplé en quelques

---

(1) Voir les Universités autrichiennes, par Ch. Lyon-Caen, dans les Études de 1878 de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.

années; à Vienne, en 1876-1877, 292 professeurs ont fait 376 cours; à Gratz, pour 584 étudiants, on comptait 112 professeurs et 173 cours.

On avait souvent constaté que les élèves en droit avaient assez rarement un goût prononcé pour leurs études. La plupart, après leurs examens, délaissaient absolument les études théoriques et n'ouvraient guère un livre que pour consulter le texte d'une loi nouvelle.

Pour remédier à cet état de choses, un arrêté de 1873 institua des séminaires, c'est-à-dire des réunions composées d'un nombre limité d'élèves, dirigées par un professeur ordinaire ou extraordinaire, parfois même par un *privat docent*, et dans lesquelles les étudiants se livrent à des exercices variés : exposés oraux, travaux écrits, discussions, interrogations, explications diverses.

Voici comment l'arrêté de 1873 définit le but des séminaires :

« Les séminaires doivent servir à étendre et à  
» approfondir les connaissances acquises dans les  
» cours; ils doivent donner aux étudiants la métho-  
» dode pour les études scientifiques personnelles.  
» Ils doivent aussi préparer à une pratique éclairée  
» du droit et des sciences politiques. »

Les séminaires ou exercices pratiques, répétons-

le, ont produit les meilleurs résultats en Allemagne, en Autriche, à l'école des hautes études de Paris (1) et en dernier lieu à l'Université de Strasbourg.

Il y a cette différence, entre l'Allemagne et la France, qu'en Allemagne le professeur dirige les exercices des séminaires, tandis qu'en France, pour certains cours, on a institué des maîtres de conférences.

A Liège, des exercices pratiques ont été introduits dans quelques cours de la faculté de philosophie et de l'École normale des Humanités, mais il faut généraliser le système et l'approprier convenablement.

Pour les cours peu nombreux, le système allemand, qui consiste à confier aux professeurs la direction des exercices, est parfaitement applicable. Pour les cours qui exigeraient la division en

---

(1) D'après un rapport de 1878, on a créé à l'École pratique des hautes études en moins de dix ans :

19 laboratoires d'enseignement ou de recherches dans la section de physique et de chimie.

31 dans la section des sciences naturelles.

25 conférences dans la section d'histoire et de géographie.

2 dans la section des mathématiques.

La section destinée aux sciences économiques et politiques n'a pas été organisée.

70 emplois de maîtres de conférences ont été créés.



plusieurs groupes de douze à quinze élèves, il faudrait adjoindre aux professeurs des maîtres de conférences.

Cette institution aurait, outre son utilité directe, l'avantage précieux de permettre aux jeunes docteurs, ayant l'aptitude voulue, de se préparer à la carrière professorale et de faire leurs preuves avant d'être investis d'une chaire.

On remédierait ainsi à deux vices de l'enseignement supérieur : le peu d'attrait et la stérilité trop fréquente des études dont la mémoire fait presque tous les frais, la difficulté de recruter le corps professoral.

Pour les sciences d'observation et d'application, les assistants remplissent à peu près le rôle qui serait assigné aux maîtres de conférences dans les cours très-fréquentés des facultés de droit et de philosophie.

\*  
\* \*

Après avoir effleuré ce vaste sujet des méthodes, j'aborde un point qui semblera au premier abord assez oiseux et sur lequel cependant les opinions diffèrent : qu'est-ce qu'une Université?

Si on prend à la lettre l'inscription un peu ambitieuse qui orne notre Salle Académique : *Universis disciplinis*, ou l'idée qu'on se fait d'une

Université en Allemagne, on pourrait dire que jusqu'ici nous n'avons pas eu d'Université en Belgique. Nous avons surtout des écoles de droit, de médecine, de pharmacie, des arts et des mines; nous n'avons pas encore d'Université.

Que doit être une Université? Je pense qu'elle doit avoir un triple but : 1° préparer à certaines professions et à certaines fonctions qui ont une grande importance dans l'Etat; 2° former des savants; 3° donner le complément d'une éducation libérale à ceux qui ne veulent pas embrasser une profession déterminée (1).

---

(1) Des hommes considérés appartenant à l'Université de Bruxelles et à l'Académie de médecine ont proposé de séparer l'enseignement professionnel de l'enseignement scientifique, comme se nuisant réciproquement. Ils voudraient créer à Bruxelles un Institut central des hautes études.

Je ferai d'abord remarquer que le mot central sonne mal en Belgique. L'originalité et la stabilité de notre système politique repose sur la décentralisation. L'éclat et la liberté des hautes études en Allemagne est dû au fractionnement de ce pays en petites principautés qui tenaient à attirer les professeurs distingués dans leurs Universités et leur laissaient une grande indépendance scientifique. Leipzig, Goettingen, Heidelberg, Iena, Wurzburg, Tubingen, etc., ont été des foyers de science auxquels sont venus se joindre Bonn, Strasbourg et d'autres encore. En Hollande Leyde et Utrecht, en Angleterre Oxford et Cambridge ne sont pas des capitales.

Quant à prétendre séparer l'enseignement professionnel de

Or, les solutions varient avec les pays, et souvent un but est sacrifié aux autres.

En Angleterre, les célèbres universités d'Oxford et de Cambridge forment surtout des *gentlemen*, comme on l'a dit, c'est-à-dire qu'on s'y attache principalement à compléter l'instruction du collége pour les jeunes gens appelés à occuper un certain rang dans la société et la politique (1).

Dans les universités allemandes, on se préoccupe surtout de faire des savants.

Dans les universités belges, on forme principalement des médecins, des magistrats, des avocats, des ingénieurs et des pharmaciens.

Quel est le système à préférer ?

---

l'enseignement scientifique, c'est vouloir les stériliser tous les deux.

Le professeur qui n'a pas des laboratoires et des collections convenables, qui ne fait pas de la science active, est bientôt arriéré. Il tombe dans la routine et la torpeur.

Les étudiants qui se destinent aux professions libérales doivent se familiariser avec les méthodes d'observation ; d'ailleurs les vocations se révèlent souvent dans les exercices pratiques, et ceux qui ont le goût et les aptitudes voulues peuvent continuer à cultiver la science de leur choix.

Il faut ajouter que la collaboration d'un élève avec un professeur qui inspire confiance, décide souvent de la direction de ses études, et que des instituts, isolés des facultés, auraient peu de chances d'être sérieusement fréquentés.

(1) Les universités d'Oxford et de Cambridge, par M. M. Villetard.

Je commence par faire observer que chaque peuple a son génie, ses mœurs, ses aptitudes, ses conditions sociales, sa législation, qui ne lui permettent pas de copier servilement ce qui se fait ailleurs. On doit étudier attentivement les institutions qui fonctionnent avec succès dans d'autres pays et les imiter avec discernement.

Dans l'enseignement moins qu'ailleurs, on peut improviser les réformes. L'enseignement est tout entier dans le corps professoral, et celui-ci ne se renouvelle et ne peut se modifier que lentement ; c'est ce qui explique l'empire de la routine dans les corps enseignants de tous les temps et de tous les pays.

L'Allemagne est souvent citée, et avec raison, pour l'éclat de ses universités. Nulle part la science n'est plus libre et plus honorée ; les États, même les plus modestes et les moins riches, lui élèvent des monument imposants.

Cependant tout n'est pas à louer en Allemagne, et de bons esprits y publient de nombreuses et vives critiques contre plusieurs parties du régime universitaire ; ils pensent qu'on devrait, pour les professions, se rapprocher du régime autrichien, qui restreint par des examens, analogues aux nôtres, la liberté des études.

Si nous sommes bien inférieurs à l'Allemagne pour les institutions scientifiques, il est des points où notre système est préférable, quoique le contraire soit souvent affirmé, faute d'avoir saisi la distinction que présente le caractère des universités dans les deux pays.

Le système allemand n'a guère en vue que les intelligences d'élite, qui forment le petit nombre ; le système belge se préoccupe surtout des intelligences ordinaires, qui sont en grande majorité.

Je ne crains pas de le dire, tant d'après les observations d'hommes compétents que d'après mes propres renseignements, la partie professionnelle de l'enseignement est moins satisfaisante en Allemagne qu'en Belgique.

La généralité des élèves étudie plus ici qu'en Allemagne. Ils ont des connaissances plus complètes et sont mieux préparés aux carrières pratiques. Mais nous n'avons qu'en petit nombre des sommités scientifiques et médicales comparables à celles de l'Allemagne et de l'Autriche.

Que convient-il de faire ?

Garder ce que nous avons de bon, c'est-à-dire notre enseignement professionnel, en l'améliorant comme je l'ai indiqué tantôt ;

Compléter notre système universitaire en ouvrant aux jeunes gens qui ont le désir de cultiver et d'approfondir une science, des moyens d'instruction et d'investigation pouvant rivaliser avec ceux qui font la gloire de l'Allemagne ;

Enfin, à l'exemple des universités anglaises, dans un pays comme le nôtre, où la vie publique est si développée, donner une instruction qui prépare efficacement les jeunes gens des classes aisées aux carrières politiques, aux emplois supérieurs dans les administrations et les affaires.

Les universités de l'État en Belgique doivent donc remplir cette triple mission :

- 1° Former des avocats, des magistrats, des ingénieurs, des médecins et des pharmaciens ;
- 2° Faire des savants ;
- 3° Préparer aux fonctions et aux mandats politiques, ainsi qu'à la gestion des grandes affaires.

Pour réaliser ce programme, il faut : des locaux, des collections, des cours nouveaux, un personnel, des ressources financières, une réforme de la législation.

J'ai parlé plus haut des locaux et des collections ; je ne puis aborder aujourd'hui les réformes qu'exigent la législation et le recrutement du personnel enseignant. Je dirai seulement qu'il est

nécessaire que la loi consacre, en complétant sous ce rapport celle de 1876, l'indépendance de l'enseignement de l'État vis-à-vis de l'enseignement libre, et qu'elle fasse disparaître toute immixtion de l'un dans l'autre; elle doit aussi se borner à fixer les principes essentiels d'organisation et laisser une grande latitude au pouvoir exécutif pour les dispositions réglementaires et les améliorations à introduire.

Le gouvernement comprend parfaitement, d'ailleurs, qu'un intérêt national de premier ordre commande que notre pays, si heureux et si prospère, fasse les sacrifices nécessaires pour occuper enfin dans le monde scientifique le rang qu'il doit ambitionner.

Je ne m'occuperai, pour ne pas trop abuser de vos moments, que des cours à créer, pour que notre établissement justifie son titre d'Université.

Je n'ai pas la prétention d'indiquer tout ce qu'il y a à faire; je veux seulement appeler l'attention sur la nécessité d'étendre le cadre tout à fait insuffisant des matières enseignées, et spécialement dans les Facultés de philosophie et de droit.

Les grands mouvements politiques et sociaux qui se sont produits depuis un siècle, les révolutions économiques, plus grandes encore, dues aux

applications de la vapeur, de l'électricité, des forces de la nature, ont établi entre tous les peuples des relations et une solidarité dont on a peine à suivre les progrès.

Le laboureur belge qui trace son sillon, le pâtre qui garde son troupeau, le forgeron qui façonne le fer, voient aujourd'hui le prix du blé, du bétail, de la laine, du fer et de la plupart de nos produits influencés directement par des faits qui se passent à des milliers de lieues d'ici et même à nos antipodes.

Connaître le globe sur lequel nous vivons, connaître sa configuration physique, ses richesses naturelles, ses produits variés; connaître les habitants des diverses contrées, leurs habitudes, leurs aptitudes, leurs croyances, devient aujourd'hui une nécessité dans beaucoup de carrières et pour beaucoup d'études.

On devrait donc, comme en Allemagne, avoir plusieurs cours de géographie : géographie physique, géographie politique, géographie ethnographique, géographie agricole, géographie commerciale et industrielle, etc. Or, sauf ce dernier cours, créé l'année dernière pour les élèves de l'École des mines, il n'existe pas dans nos Universités d'enseignement de la géographie ;



pour aucun diplôme, on n'exige des connaissances géographiques.

Les relations internationales, devenues si actives et si générales ; les travaux scientifiques, si considérables chez nos voisins, donnent une importance énorme à la connaissance des langues modernes.

A une époque où l'allemand et l'anglais sont indispensables dans nombre de carrières et lorsque ces langues possèdent tant de chefs-d'œuvre immortels, il n'existe pas de cours qui leur soit spécialement consacré ; elles ne sont exigées dans aucun examen, sauf à l'École des mines.

Jusqu'ici, aucune université de l'État n'a eu de chaire de langues indo-européennes, enseignées partout en Allemagne et qui jouent un si grand rôle dans l'étude de la philologie, de l'histoire, de l'archéologie et des croyances religieuses.

Dans un siècle qu'on a appelé, avec raison, le siècle de l'histoire, dans un pays dont les institutions sont légitimées par la marche providentielle des sociétés vers le régime qu'elles consacrent, dans un tel pays, tous les cours d'histoire réunis n'occupent pas en moyenne les élèves une heure par jour pendant une seule année.

Depuis six mois, nous possédons enfin un cours d'histoire contemporaine. Lorsque j'eus l'honneur

de le proposer, il y a six ans, il fut appuyé par l'unanimité des membres du Conseil académique. Néanmoins, dans certaines régions, on le considérait comme un cours dangereux, tant, suivant l'expression de Guizot, l'enseignement reste loin de l'atmosphère du monde réel. On regardait presque comme une témérité d'entretenir des jeunes gens de 18 à 25 ans de la Révolution de 1789, des luttes de la Restauration, des diverses commotions qui ont bouleversé la France, des événements qui ont amené l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, des péripéties de la question orientale. Aussi le cours d'histoire contemporaine n'a été décrété qu'après l'avènement du ministère actuel. Jusqu'ici, il ne figure dans aucun examen, et, borné à deux leçons par semaine, il ne peut guère embrasser que la partie politique.

Dans d'autres pays et à Paris dans une institution privée, *l'École libre des sciences politiques*, on enseigne l'histoire des traités diplomatiques et commerciaux, l'histoire financière des principaux États, leur histoire constitutionnelle et parlementaire. Dans la plupart de nos universités, il n'est question de toutes ces études que dans des cours dont elles ne peuvent former que l'accessoire.

Aujourd'hui, tout l'enseignement historique est

concentré, et avec beaucoup d'autres matières, dans la candidature en philosophie et lettres, que nombre d'élèves font en un an.

Comment s'étonner que l'histoire soit si peu connue des docteurs qui sortent de nos Universités?

Pour fortifier les études historiques, il faudrait exiger au minimum deux ans pour la candidature en philosophie, préparatoire au droit, multiplier les exercices pratiques qui existent déjà, faire connaître et apprécier la riche littérature historique que nous possédons, enfin, comme les facultés et spécialement notre faculté de philosophie, l'ont proposé déjà, et comme M. Thomas l'indique encore dans son dernier travail, créer des doctorats spéciaux, notamment pour l'histoire et pour les principales études philologiques.

Mais il existe une lacune plus fâcheuse encore dans les universités belges; c'est l'insuffisance de l'enseignement des sciences politiques.

Je sais que cet enseignement effraie aussi les personnes timorées. Elles confondent les sciences politiques avec les passions politiques, et il est superflu de le dire, les passions politiques entraînent souvent à des actes regrettables et même à des excès ceux-là même qui devraient le plus s'en préserver.

Je répéterai ce que j'avais l'honneur de dire l'année dernière : l'enseignement de l'État ne doit pas, comme cela se fait ailleurs, intervenir dans les discussions quotidiennes qui alimentent la lutte des partis, mais il doit grandement se préoccuper, à notre époque, des hautes questions que la politique doit traiter ou qu'elle a résolues.

Qu'est-ce donc que la politique ? (1)

La politique est la science et l'art du gouvernement, c'est-à-dire la science des intérêts les plus généraux et les plus élevés d'une nation, et l'art de leur donner satisfaction.

Aussi, aucune mission n'exige une réunion de talents et de qualités plus rares que celle du véri-

---

(1) Sous les gouvernements absolus, la politique s'était fait un mauvais renom.

Ainsi à la fin du siècle dernier, Voltaire se demandait si « la politique était autre chose que l'art de mentir à propos, » et pour Marmontel « la politique était l'art de tromper les hommes. »

Les gouvernements de discussion et de publicité ont démodé l'école qui professait ces maximes, et ceux qui, à notre époque, ont voulu les pratiquer, n'en ont recueilli que honte et confusion.

Aujourd'hui, sous l'empire bienfaisant des institutions parlementaires, on peut opposer à la définition sceptique celle que Cicéron donnait il y a près de deux mille ans :

« L'art de la politique est le plus grand devoir de la vie ; la plus grande marque de vertu, le plus magnifique emploi de la sagesse. »

table homme d'État appelé à gouverner un pays libre.

Toutefois, ce n'est pas en vue de sommités toujours exceptionnelles que je réclame un enseignement réel des sciences politiques ; c'est pour le grand nombre de ceux qui ont à intervenir dans la gestion des affaires publiques.

Que l'on passe en revue tous les degrés des mandats et des fonctions politiques, législateurs, conseillers provinciaux et communaux, membres des Députations permanentes et des Colléges échevinaux, gouverneurs, commissaires d'arrondissement, diplomates, consuls, directeurs dans les administrations, publicistes ; que de carrières dans lesquelles on doit s'occuper de législation politique, financière, industrielle, douanière, internationale ! Que de questions d'administration, d'enseignement, d'impôts, d'emprunt, de travaux publics, etc., à résoudre !

Or, qu'enseigne-t-on, dans les universités ou ailleurs, sur ces intérêts de premier ordre ? Nombre d'hommes abordent la politique sans avoir pu étudier la législation belge et comparée en matière d'enseignement, de finances, de douanes, d'impôts, d'administration, de banque, sans même connaître l'histoire politique contemporaine.

Je pense donc qu'il faudrait organiser un ensemble de cours, couronné par des diplômes en sciences politiques et économiques, et comprenant notamment, outre les cours politiques professés actuellement dans nos universités, l'histoire et la géographie sous leurs principales formes, la législation comparée sous ses principaux aspects, la statistique, les langues modernes, c'est-à-dire les principales matières dont la connaissance est nécessaire dans les carrières politiques, soit électives, soit administratives.

Tout jeune homme pourrait suivre ces cours et aspirer aux diplômes spéciaux, sans passer par d'autres épreuves dans les Facultés (1).

L'institution d'un semblable enseignement aurait de nombreux avantages.

Les carrières politiques et administratives, dont l'importance est si considérable dans notre pays, trouveraient un plus grand nombre d'hommes préparés à les parcourir.

Les jeunes gens appelés plus tard à gérer de

---

(1) En Bavière et en Wurtemberg les sciences politiques, enseignées aux aspirants à certaines fonctions administratives ou financières, forment des facultés distinctes, mais le programme des cours est fort incomplet.

grandes affaires commerciales ou financières pourraient acquérir des connaissances qui leur seraient très-utiles et agrandiraient leur horizon.

On verrait aussi des étudiants, après avoir conquis leur diplôme et en attendant une occupation, suivre quelques-uns des cours nouveaux.

Une partie des jeunes gens appartenant aux familles aisées seraient sollicités par des études intéressantes, leur donnant l'intelligence du prodigieux mouvement du monde moderne, et aussi par la perspective d'occuper honorablement des fonctions considérées.

On porterait ainsi en partie remède à une des plaies de notre état politique et social, en diminuant le nombre des jeunes gens, parfois bien doués, qui, méconnaissant la première loi de notre nature, le travail et l'exercice de notre énergie, sont à charge à eux-mêmes et aux autres, et cherchent dans des distractions coupables ou frivoles à tuer le temps qui dévore leur existence. Aujourd'hui, comme dit le poète :

Ils vivent impuissants et meurent inutiles.

\*  
\* \*

Je conclus, Messieurs.

La Belgique, placée entre les trois grandes

nations et les trois grandes civilisations de l'Occident de l'Europe, doit s'attacher à cultiver les qualités qui les distinguent en réunissant, dans un sage éeclectisme, la netteté, la précision et le talent d'exposition des Français; la ferme raison et l'énergique initiative des Anglais; l'abnégation persévérante avec laquelle l'Allemand se consacre aux travaux scientifiques et aux études les plus abstraites.

Si les épreuves cruelles de l'adversité ont inspiré successivement à trois grands pays : la Prusse, l'Autriche et la France, la résolution de faire cesser les résultats d'une longue imprévoyance, en matière d'enseignement (1), la Belgique ne négligera pas les devoirs que lui impose la bonne fortune.

Les fêtes qui ont célébré un passé si glorieux et un présent si prospère doivent porter leurs fruits.

Les générations actuelles ont contracté une dette sacrée vis-à-vis de leurs devancières.

Comme le Roi l'a si bien exprimé dans son éloquent et patriotique discours, il faut « que le » souffle puissant et l'ardent patriotisme des

---

1) Expression de M. Bréal.



» membres du Congrès national échauffe nos âmes  
» et celle de nos enfants ; »

Il faut « que l'étude de la première période de  
» notre histoire nationale et des progrès accomplis  
» soit un puissant stimulant pour les générations  
» qui s'élèvent ; »

Il faut « que notre belle et noble patrie, sous  
» l'égide de sa Constitution et entourée des sym-  
» pathies du monde, marche à l'accomplissement  
» de ses destinées en continuant à suivre les voies  
» de la sagesse et de l'honneur. » (1).

C'est à l'enseignement qu'appartient le premier rôle dans la réalisation de cette œuvre glorieuse ; des devoirs nouveaux lui sont même imposés par le trouble des idées et la surexcitation des passions.

L'observateur qui étudie notre pays doit reconnaître que la force et la stabilité de son régime politique résident surtout dans l'appui dévoué et convaincu que lui prêtent les classes moyennes, adonnées au négoce et au travail industriel sous toutes ses formes. Les classes élevées sont en grande partie ignorantes et accessibles à tous les préjugés ; dans les professions libérales, on trouve

---

(1) Discours de S. M. à la fête patriotique du 16 août.

bien plus qu'après 1830 des personnes imbues de doctrines peu constitutionnelles.

Les Universités de l'État doivent être de plus en plus des foyers de patriotisme et de science, d'aspirations grandes et de haute culture intellectuelle; elles doivent fixer non-seulement les regards du pays, mais aussi ceux de l'étranger.

Le sol hospitalier de Liège, avec sa population intelligente et active, offre des conditions favorables aux hautes études. L'esprit scientifique prendra son essor dans notre atmosphère de liberté lorsqu'il trouvera à s'alimenter. Les résultats obtenus dans ces dernières années, avec des moyens bien imparfaits, garantissent les succès de l'avenir.

La ville de Liège pourra ajouter à l'éclat de ses progrès dans l'ordre économique, la réputation de ses établissements académiques dans l'ordre intellectuel.

Le gouvernement a montré qu'il veut faire de ses Universités des établissements dignes de la position de la Belgique dans le monde; j'ai accepté l'honneur de seconder ses généreux efforts et d'aider à réaliser ainsi les espérances, si longtemps déçues de mes honorables collègues; on ne peut douter que ceux qui sont, à divers degrés, les mandataires des populations n'aient à cœur de

mériter leur gratitude. Ils devanceront au besoin l'opinion publique, pour doter Liège d'un de ces centres de vie morale et scientifique qui sont non-seulement un titre de gloire pour une nation, mais une condition de prospérité et de sécurité.

Faisons donc tous ensemble une grande Université. Élevons nos cœurs et nos résolutions à la hauteur du but à atteindre. Notre institution, qui est prospère, deviendra florissante. Elle fera honneur au pays et lui rendra en bienfaits inestimables les sacrifices qu'elle réclame.

